

Paris le, 06 février 2019

Monsieur Philippe LAURENT
Président du Conseil supérieur de la
Fonction Publique Territoriale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Objet : Charte nationale ATSEM
Réf : VS-IF-ML- 04 02 19

Monsieur le Président,

La CFDT s'adresse à vous au sujet de l'amélioration des conditions de travail des ASTEM. Dans les différents rapports du CSFPT de février 2017 et juillet 2018 des aspects sur les évolutions de cette profession ont commencé à être travaillés : formation commune entre les agents territoriaux et enseignants, recrutement sur titre avec le CAP – AEPE, promotion interne au cadre d'emploi d'attaché « spécialité animation », formation professionnelle, le droit à la reconversion etc. Certains aspects ont trouvé une traduction dans le décret du n°2018-152 du 1er mars 2018

Cependant il apparaît qu'une thématique n'a à notre connaissance pas fait l'objet de prolongements : une Charte nationale, pouvant être déclinée localement, entre les employeurs territoriaux et l'éducation nationale.

Sur la base des missions précisées dans le décret précité, cette charte devra aborder les contenus professionnels des ATSEM, leur rôle et place dans la communauté éducative, les articulations et collaborations entre ces professionnels et les enseignants.

L'objectif étant de fluidifier les inconvénients et incompréhensions de la « double hiérarchie ». Ce document, déjà initié par certaines collectivités, est très attendu par les professionnels des collectivités en poste dans les écoles.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons en tant que Président du CSFPT, mais aussi en tant que vice-président de l'Association des Maires de France, afin de mettre en place dès que possible un groupe de travail sur ce sujet.

Espérant une suite favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Ingrid FRANÇOIS
Secrétaire nationale



Véronique SAUVAGE
Secrétaire nationale

